



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 22 septembre
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 16 septembre 2022

Etaients présents :

AMIOT Myriam (remplaçante de Monsieur Christian SENECLAUZE), AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BAUDINIÈRE Julien, BIENVENU Frédéric, CARON-JOURDA Yves, CARRERE Gérard (remplaçant de Monsieur Jean-Michel CAZAUX), CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, CUSSOL Roselyne (remplaçante de Monsieur Pierre FERRAGE), DANES Richard, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DÉLOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, KUBALA Christian, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, RIAND Sandrine, SALAT Éric, TURREL Denis, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaients Excusés :

BENARFA Ali, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, FERRAGE Pierre, DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, ESCORIHUELA Daniel, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MINETTI Stéphanie, PORTET Michel, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, SENECLAUZE Christian, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIGNES Michel.

Etaients Absents :

Pouvoirs :

DA SILVA (pouvoir à Anne-Marie NAYA), DALLARD Jean-Michel (pouvoir à Daniel DEJEAN), ESCORIHUELA Daniel (pouvoir à Pascale MESBAH-LOURDE), PORTET Michel (pouvoir à Béatrice MAILHOL), RAMOND Rémi (pouvoir à Denis TURREL), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir à Yves CARON JOURDA).

Secrétaire de séance : Jean CHALDUC

Nombre de délégués titulaires : 57

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 43

DÉLIBÉRATION C20220922_084 ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE (ANEM)

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'Association nationale des élus de la montagne,
- Décide d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de l'EPCI,
- Dit que pour l'année 2022, le montant de la cotisation s'élève à 324,51 €,
- Autorise le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

41 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Arrivée Monsieur Bastien HO.

DÉLIBÉRATION C20220922_085 FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'adopter les durées d'amortissement listées en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

42 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20220922_086 RÉPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'adopter la répartition dérogatoire dite libre comme proposée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et document aux effets ci-dessus.

42 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20220922_087 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE LAPEYRÈRE

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- Décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de Lapeyrère en vue de réaliser la reprise de concessions au cimetière, la sécurisation d'une bâche incendie, le remplacement de poteaux incendie et l'achat d'un défibrillateur, à hauteur de 4 241 €,
- Autorise le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

42 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20220922_088 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE LATRAPE

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- Décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de Latrape en vue de réaliser des travaux de rénovation énergétique de l'école, à hauteur de 30 346 €,
- Autorise le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

42 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20220922_089 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE PEYSSIES

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- Décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de Peyssies en vue de réaliser des travaux d'aménagement de voirie pour l'accès à la nouvelle école, à hauteur de 28 877 €,
- Autorise le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

42 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20220922_090 MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH (SMGALT)

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'approuver la modification de la représentativité des membres du Syndicat ;
- D'approuver la régularisation du périmètre d'intervention du SMGALT en modifiant le terme « la Tounis » par « leurs affluents » et en supprimant le terme « Nère » ;
- D'approuver la régularisation du changement de nom de la Communauté de Communes Save au Touch en Communauté de Communes « Le Grand Ouest Toulousain » ;
- D'approuver les nouveaux statuts ci-joints modifiés en conséquence ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

42 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Arrivée Monsieur Patrick LEFEBVRE.

DÉLIBÉRATION C20220922_091

ADHÉSION À LA MISSION DE MÉDIATION PROPOSÉE PAR LE CDG 31

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- D'adhérer à la mission de médiation du CDG31 dans les conditions présentées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG31 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

43 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20220922_092

CRÉATION DE POSTES LIÉS À DES AVANCEMENTS DE GRADE

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- De créer les postes suivants :
 - o 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet
 - o 3 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet
 - o 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- D'accepter la modification du tableau des effectifs ;
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder aux nominations des agents sur le nouveau grade ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

43 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION C20220922_093

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer 1 poste permanent appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C, au grade d'adjoint technique, à temps complet (35 heures) ;
- Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- De charger Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- La modification du tableau des effectifs à compter du 22 septembre 2022 ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

43 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 22 septembre 2022 :

Filière	Cadre d'emplois	Effectif budgétaire			Effectif réel		Postes vacants
		Temps complet (TC)	Temps non complet (TNC)		Titulaire	Contractuel	Solde
Fonctionnel	DGS	1			1		0
Administrative	Attaché hors classe	0			0		0
	Attaché principal	1			1		0
	Attaché territorial	4			3		1
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1			1		0
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	0			0		0
		0	1	28 H	1		0
	Rédacteur	1			0	1	0
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	8			8		0
			0	32.5 H	0		0
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1			1		0
Adjoint administratif	3			2	0	1	
Technique	Ingénieur principal	1			1		0
	Ingénieur territorial	1			0		1
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3			1		2
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	2			2		0
	Technicien territorial	0			0		0
	Agent de maîtrise principal	3			1		2
	Agent de maîtrise	4			1		3
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	18			11		7
			1	30 H	1		0
		14			9		5
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		1	32 H	1		0
			6	30 H	6		0
		1	28 H	1		0	
Adjoint technique		2	30 H	2		0	
		11		8		3	
Animation	Animateur	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		1	28 H	1		0
	Adjoint d'animation	0			0	0	0
		1	20 H	1		0	
Sociale et Médico-Sociale	Puéricultrice de classe normale	1				1	0
	Infirmier en soins généraux hors classe	1					1
	Infirmier en soins généraux	1					1
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	10			10		0
			1	28 H	1		0
	Educateur de jeunes enfants	6			2	1	3
	Auxiliaire de puériculture principale de 1 ^{ère} classe	23			21		2
	Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	1			1		0

Culturelle	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1			1		0
TOTAL COLLECTIVITE		136			104		32

43 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

A Carbonne, le 22 septembre 2022